

### *Environnement*

A cet égard, la loi sur les contaminants de l'environnement adoptée à la Chambre en 1975 est un exemple à suivre pour le monde entier. Elle établit un précédent; en effet seuls les contaminants chimiques ou autres autorisés peuvent être utilisés dans un procédé de fabrication susceptible de les libérer dans l'environnement. C'est là, je crois, une approche extrêmement importante qui montre que le gouvernement se soucie de la salubrité de notre environnement. Un nouveau produit chimique a beau rendre un procédé industriel plus économique et plus efficace, cela ne suffit plus. Il est inacceptable qu'on détruise l'environnement pour gagner plus d'argent.

Enfin, au chapitre des activités qui risquent d'être dangereuses, le gouvernement a fait un grand pas dans la bonne direction en instituant un processus d'évaluations et de révisions environnementales. Ce processus vise à déterminer les effets des projets mis de l'avant par le gouvernement fédéral avant leur mise à exécution au lieu d'avoir à remédier aux conséquences après coup. Bien que le processus ne soit pas encore au point, la méthode est efficace et vingt-deux projets font présentement l'objet d'une révision.

En terminant, je dis qu'il s'agit là de mesures importantes. J'irai même jusqu'à dire qu'elles constituent des solutions pratiques pour prévenir et résoudre les problèmes qui surgissent—les vrais. Je ne crois pas que le fait d'instituer un autre organisme nous permettra de mieux y arriver.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il est bon que la motion d'Angus MacLean nous soit proposée une seconde fois, et je félicite le député de Grenville-Carleton (M. Baker) de nous en avoir prévenus afin que nous puissions nous préparer à la discussion.

Comme l'a signalé le député qui a présenté la motion, je lui ai fait certaines observations, juste avant qu'il prenne la parole, sur mon interprétation de la résolution, mais il est évident que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Robinson) ne la voyait pas du tout du même œil.

Mon ami d'en face a déclaré, à ma grande surprise, que nous n'avons pas besoin de cette motion parce que tout ce qu'elle propose est déjà fait. Comment un homme aussi raisonnable, équilibré et honnête peut-il dire une chose pareille? A mon avis, il a dit cela parce qu'il ne pense qu'à l'énergie et parce qu'il croit qu'un environnement sain n'est autre chose que de l'air pur, de l'eau propre, etc. Il croit qu'étant donné qu'un de nos ministères s'occupe déjà de ces questions-là, nous sommes sur la bonne voie.

Il me semble à la lecture de cette motion que ce que l'on appelle un Institut des études humaines de l'environnement est un organisme qui s'intéressera à tout ce qui touche la condition humaine. La plupart de nos organismes d'études ont une fonction économique. Il y a le Conseil économique du Canada, le Conference Board of Canada et l'Institut de recherches C. D. Howe. La plupart de ces organismes font des évaluations et font rapport au Parlement ou au gouvernement en termes économiques. Ce serait une très bonne idée de créer un institut parallèle à ces organismes qui s'occupent de tout ce qui touche les êtres humains.

[M. Robinson.]

Comme le député de Grenville-Carleton l'a fait remarquer, son champ d'études ne se limiterait pas à la pureté de l'air et de l'eau, mais aux décisions touchant l'importance des villes, l'espace à prévoir entre nos cités et nos villes, les ceintures vertes et toutes les questions de ce genre. Je propose qu'il ait aussi à s'occuper des conditions de vie des gens à divers âges, de ce que nous faisons dans le domaine de l'éducation, des activités récréatives prévues pour les gens au cours de leurs années actives, et qu'il s'intéresse à diverses questions comme s'il vaut mieux laisser les personnes âgées chez-elles ou dans divers genres d'institutions. Cela comprendrait les répercussions qu'ont sur l'existence les mesures touchant la sécurité sociale, la santé mentale, de même que l'effet qu'a sur notre société un taux de crimes trop élevé, etc. Il engloberait littéralement tous les domaines. Comme je l'ai mentionné, j'aime particulièrement l'universalité de cette motion.

Comme d'autres, je me souviens très bien des discours prononcés par Angus MacLean quand il représentait la circonscription de Malpèque à la Chambre, en particulier sa brillante démonstration qu'il y avait de la beauté dans une envergure limitée. Je suis heureux que cette motion soit de nouveau présentée. Je pense que la Chambre devrait envisager de l'adopter d'une façon ou d'une autre car elle me semble inviter le gouvernement, le Parlement et les personnes engagées dans la vie publique à ne pas penser qu'en termes froids, grossiers, matérialistes, économiques, mais en fonction de l'être humain, et de tout ce qui a une influence sur nos vies et pour permettre une évolution de la condition humaine. C'est certainement l'objectif que nous voulons atteindre dans la vie et dans notre pays, nous ne voulons pas seulement que le pays puisse se vanter d'être prospère et capable de résoudre ses problèmes économiques. Nous voulons certainement une société où il fasse bon vivre pour les êtres humains. C'est pour cette raison que je suis très heureux de me joindre au député de Grenville-Carleton pour appuyer encore une fois la motion d'Angus MacLean.

**M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur, la motion du député de Grenville-Carleton (M. Baker) porte sur une question générale et d'une actualité critique. Si ma mémoire est fidèle, c'est à plusieurs reprises que la Chambre a déjà été saisie d'une motion du même genre. Depuis que je suis ici, je me souviens d'être intervenu sur une motion d'initiatives parlementaires disant la même chose. Il est affligeant de voir les contradictions dans lesquelles se jettent les membres du parti conservateur: il se plaignent du trop grand nombre de sociétés de la Couronne, ils voudraient que nous nous en débarrassions à la mode conservatrice, mais ils nous demandent aujourd'hui de créer un nouvel organisme pour dépenser les fonds publics. Cela n'a aucun sens.

On peut voir à la motion que l'environnement comporte toutes sortes d'éléments où les paramètres naturels comme la pureté de l'air et de l'eau, l'état du sol et le niveau de bruit voisinent avec les particularités du domaine bâti comme la qualité des logements, l'accès aux espaces verts et l'existence d'équipements sociaux.